

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTERBACH
DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Lutterbach s'est réuni à l'Espace Associatif – 7 rue des Maréchaux – après convocation légale, **sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, maire.**

Présents : Pascal IMBER, Evelyne WILHELM, Céline GERBEAUX, Jean-Pol MARJOLLET, Jean-Paul WEBER, adjoints, Henri NOBEL, Martine BANCELIN, Nathalie VOLTZ-DEGLIN, Vincent SCHERRER, conseillers municipaux délégués, Michèle HERZOG, Andrée TALARD, Maëlle CARABIN, Ghislaine SCHERRER, Thomas DREYFUS, Joseph SCHWEBLEN, Jacky BORÉ, Roland KRIEGEL, Gabriel KLEM, Benoît MÉNY, Thérèse ROSENBERGER et Noël MILLAIRE, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Jean-Pierre EHRET à Pascal IMBER, Chantal GRAIN à Andrée TALARD, Mattéo GRILLETTA à Nathalie VOLTZ-DEGLIN, Frédéric GUTH à Jean-Paul WEBER, Odile FOURNIER à Ghislaine SCHERRER, Maurice BABILON à Gabriel KLEM et Michel DANNER à Roland KRIEGEL.

Le maire salue les membres du conseil municipal ainsi que les auditeurs présents et la presse. Il donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Monsieur le Maire propose de démarrer la séance du conseil municipal par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris, le 13 novembre dernier, et de Bamako le 20 novembre. Il souhaite que tout le monde ait également une pensée pour le douanier qui a été tué dans ses fonctions, aujourd'hui 23 novembre, lors d'une intervention contre des trafiquants d'armes à Toulon. Il précise que, dans le cadre des mesures prises par l'État suite à ces événements, le Préfet a demandé à ce que lui soient communiquées toutes les manifestations qui regroupent plus de cent personnes. Cela a été fait concernant les futures manifestations communales qui sont toutes maintenues.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour après avoir désigné Francis WIRA, directeur général des services, comme secrétaire de séance. Ce dernier sera assisté techniquement par Régine MENUDIER.

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2015
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Néant

- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.3.1 Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES
 - 1.4.1 Schéma de mutualisation m2A
 - 1.4.2 Schéma départemental de coopération intercommunale
- 1.5 ENSEIGNEMENT
 - Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES
 - 1.6.1 Motion pour un appel à l'arbitrage du Président de la République concernant le projet de construction d'une prison à Lutterbach
- 2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
 - Néant
- 3. SERVICE RESSOURCES
 - 3.1 FINANCES
 - 3.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire
 - 3.1.2 Décision modificative n° 3 du Budget Commune
 - 3.2 SUBVENTIONS
 - Néant
 - 3.3 PERSONNEL
 - 3.3.1 Contrat d'assurance des risques statutaires
- 4. SERVICE TECHNIQUE
 - 4.1 - Réaménagement de la rue de Reiningue
 - Mises aux normes PMR de l'arrêt de bus Kleindorf
- 5. SERVICE ANIMATION
 - Néant
- 6. DIVERS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la réunion publique du 28 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité et signé.

1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Néant

1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1.3.1 Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport, communiqué chaque année, a été transmis à chaque conseiller municipal.

1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1.4.1 Schéma de mutualisation m2A

Monsieur le Maire présente la délibération.

Gabriel KLEM espère que les habitants des communes de l'agglomération, hors Mulhouse, continueront à avoir, dans les années à venir, une administration et un service public dans leur commune. Il cite le contre-exemple de la Poste qui tend à s'éloigner de ses usagers, pénalisant essentiellement les personnes âgées.

Monsieur le Maire le rassure en disant que tous les maires de l'agglomération souhaitent conserver la notion de service public et de proximité. Il ajoute qu'il faut considérer cette mutualisation comme une optimisation des services proposés aux habitants et donne pour exemple les actions en direction des personnes âgées avec les entrées gratuites au zoo de Mulhouse, sans oublier le périscolaire dont peuvent bénéficier tous les enfants de l'agglomération.

Le législateur a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre une communauté et ses communes membres. Ce rapport comprend un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La notion de mutualisation regroupe à la fois la mise à disposition de services entre communes et communauté dans le cadre des compétences transférées à cette dernière, mais aussi la mise en place de groupements de commande et la création de services communs qui peuvent être créés à cette même échelle en dehors de tout transfert de compétence.

La récente loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation du territoire de la République est venue préciser le calendrier : transmission du projet du schéma aux communes avant le 1^{er} octobre 2015 pour une adoption par le conseil d'agglomération avant le 31 décembre 2015.

Le Président de m2A a adressé aux communes membres le projet de schéma ci-joint pour avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation présenté par m2A.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

1.4.2 Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire présente la délibération et précise que la m2A est concernée par une fusion éventuelle avec le territoire Porte de France Rhin Sud. Si la m2A y est favorable, un débat est en cours au niveau des communes du territoire Porte de France Rhin Sud afin qu'elles se prononcent et donnent leur avis, sachant que le dernier mot appartiendra au Préfet.

Benoît MÉNY : « Dans cette procédure, le Préfet nous propose un projet de schéma qui nous est présenté pour avis. Nous pouvons comprendre que la proposition de relier Porte de France Rhin-Sud à la m2A soit issue de la notion du périmètre de bassin de vie. Toutes ces réformes menées à la hussarde, sans laisser le temps au temps, mènent souvent à de la rancœur et à de l'amertume. Faut-il, dans ce cas, imposer plutôt que d'inciter ? Donner envie de travailler ensemble ? De toute façon, l'autorité préfectorale aura le dernier mot, alors pourquoi nous demander notre avis s'il n'est que consultatif. Le Préfet étant le représentant départemental de l'État, donc du gouvernement, les parties concernées sont mises devant le fait accompli. Il est vrai que des réformes sont à mener, mais de quelle manière ? Pas celle-ci à mon avis. En extrapolant, en pleine actualité, nous a-t-on demandé notre avis concernant le nouveau découpage régional qui est, à mon sens, irréal. Une ineptie sans égale qui me laisse sans voix. In fine, toutes ces réformes ne ramèneront aucune économie d'échelle tant promise au départ. Aucun bassin de vie ni économique, ni géographique, n'est respecté. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Mény, je vous remercie pour votre intervention dont je conteste cependant le bien-fondé. En effet, j'ai cité tout à l'heure le périscolaire, mais d'autres opérations de mutualisation ont été permises grâce au regroupement territorial : ainsi, l'année dernière un appel d'offre commun pour l'achat du gaz nous a permis de bénéficier d'une baisse de 20 %, c'est un exemple parmi d'autres. La mutualisation permet donc de réaliser des économies.

La démarche est prévue par la loi et nous nous trouvons à présent dans la phase finale, avec un avis à donner. Quant au débat sur les élections régionales, je ne souhaite pas l'aborder parce qu'il n'est absolument pas de notre compétence. »

Benoît MÉNY : « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai moi-même siégé à la CAMSA pendant 7 ans et le projet de regroupement avec Porte de France était dans les tuyaux depuis un moment, mais je maintiens mes propos en disant que c'est mené à la hussarde. C'est bien beau de débattre et de demander un avis, sachant que les décisions sont certainement déjà prises à un échelon qui nous dépasse, voilà le sens de mes propos. Concernant les régionales, je sais qu'il ne nous appartient pas d'en débattre à notre échelon, je voulais simplement donner notre avis. »

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

La procédure à mener est fixée à l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle débute par l'établissement par le Préfet d'un projet de schéma, présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Le projet de schéma doit ensuite être adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ces organes délibérants disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

La commune de Lutterbach étant membre d'un EPCI visé par l'une des 5 mesures de fusion figurant dans le projet de schéma transmis par le Préfet, est invitée à donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

1.5 ENSEIGNEMENT

Néant

1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES

1.6.1 Motion pur un appel à l'arbitrage du Président de la République concernant le projet de construction d'une prison à Lutterbach

Monsieur le Maire explique : « Nous nous devons de réagir par rapport au communiqué de presse de la ministre de la Justice, le 13 novembre, qui annonce le lancement d'un avis public à concurrence pour la construction d'un centre pénitentiaire à Lutterbach. Depuis que j'ai été élu maire, j'ai adressé trois courriers à la ministre de la Justice et garde des Sceaux dont deux sont restés sans réponse. Auparavant, nous avons rencontré le Sous-préfet en mairie le 8 octobre dernier. Il était accompagné de membres de l'APIJ et des représentants du ministère de la justice pour nous annoncer que le ministère souhaitait lancer le projet, mais sans nous fixer de date. Nous souhaitons à présent faire appel au Président de la République afin que toutes les données du site soient enfin étudiées sérieusement étant donné que le projet de construction est réalisé sans véritable étude d'impact ni d'étude environnementale. »

Noël MILLAIRE : « Mon intervention porte davantage sur la forme que sur le fond. Je rappelle tout d'abord qu'avec mon équipe, nous avons toujours été contre l'implantation d'un centre pénitentiaire départemental sur le ban de notre commune. Outre le fait, comme vous le citez, que de nombreux endroits disponibles existent, le carreau Amélie à Wittelsheim en est un, une partie de l'ancien site de la base aérienne 132 de Colmar Meyenheim en est un autre. Le régiment de marche du Tchad, implanté sur le site depuis, n'occupe qu'une partie des terrains militaires. Bien situé entre Colmar et Mulhouse, cela pourrait être ou cela pouvait être une solution appréciable, sans rachat de terrain. Nous avons toujours dit que nous étions contre ce projet mais que nous pensions malheureusement ne plus pouvoir rien y faire. Je voterai donc cette motion mais je pense que nous aurions pu avoir ce projet de délibération dès la semaine dernière, cela m'aurait permis de le présenter à mes colistier et ainsi de recueillir leurs avis pour la préparation de ce conseil. »

Monsieur le Maire répond qu'en raison de son retour de congés la veille des commissions réunies, il n'avait pas encore connaissance dans le détail du communiqué de Madame Taubira Il n'a pu l'étudier de manière approfondie que le lendemain.

Gabriel KLEM : « Notre groupe En Avant Lutterbach vient également de découvrir ce nouveau point à l'ordre du jour. Vous comprendrez que pour un dossier aussi important, nous sommes surpris de devoir approuver une telle motion, alors que depuis le 13 novembre dernier un communiqué de presse rendait publique la décision de la garde des Sceaux Christiane

Taubira. Un délai de réflexion aussi court ne nous a pas permis de nous concerter et de réfléchir sereinement quant à la réponse à apporter ce soir.

Nous tenons toutefois à faire plusieurs remarques : tout d'abord, contrairement à ce que certains pensent, nous ne sommes pas des hommes et des femmes ayant cherché à tout prix à faire venir une prison à Lutterbach. Pour mémoire, il y a quelques années, le conseil municipal sous la direction de l'ancien maire André Clad, avait voté pour donner son accord pour une étude de faisabilité. Les études ont été réalisées et suite aux avis positifs de l'époque, le maire avait immédiatement négocié plusieurs mesures d'accompagnement qui rentrent d'ailleurs dans le contrat de plan, notamment une protection phonique du quartier Ouest le long de la voie rapide ainsi que des caméras au passage sous-terrain de la gare. Une certaine communication avait comme objectif, à l'époque, de transmettre la peur de l'insécurité à nos concitoyens, la baisse de la valeur de l'immobilier, des départs d'habitants etc. À ce jour, rien de cela n'a été constaté et nous rappelons que si cette prison s'installe dans la commune, les effectifs de la gendarmerie risquent fort d'augmenter.

Nous avons rapidement pris connaissance de vos arguments ainsi que des risques que vous exposez et remarquons que ce sont essentiellement des problèmes liés à l'eau et aux affaissements miniers. Le carreau Amélie II à Wittelsheim n'est-il pas concerné par de tels risques ? En ce qui concerne les très bonnes terres agricoles, le lieu-dit « Steinweg » indiquait justement que ces terres agricoles ne sont pas aussi excellentes que cela et nous sommes un peu surpris qu'une telle remarque n'ait pas été évoquée pour la future ZAC située elle aussi sur de très bonnes terres agricoles.

Le temps de l'analyse de la délibération étant trop juste pour étayer davantage notre intervention, nous tenons tout de même à rappeler que nous voyons plusieurs arguments favorables à l'arrivée de cet établissement :

- Les conditions humaines, tant pour les prisonniers que pour le personnel pénitenciaire sont déplorables tant à Mulhouse qu'à Colmar.
- Nous tenons à rappeler que Madame la Garde des Sceaux dans son communiqué de presse insiste sur le fait qu'elle consultera les élus afin de leur assurer qu'une attention toute particulière sera portée à la qualité d'insertion paysagère et environnementale du projet. Il faudra en tenir compte.
- Ce projet donnera aussi un peu d'espoir aux entreprises du BTP qui ne cessent de licencier faute d'investissements des collectivités et de l'État.
- Les recettes fiscales générées permettront aussi une amélioration de nos finances locales.
- Il y aura peut-être du travail pour des habitants de la commune au chômage actuellement.
- Plus tard, des associations pourront aussi se mobiliser pour des actions en faveur de détenus : au niveau du sport comme à Colmar par exemple, où un club fait des sorties deux fois par mois en VTT avec des détenus et l'une des équipes de l'Union Cycliste Lutterbach accompagnait des détenus pour des sorties.

Nous concluons notre intervention en espérant que l'État, décideur et pilote de ce projet, tiendra compte des avis des élus dont ceux de notre groupe et que la notion de peur s'éloigne de nos habitants.

Afin d'être cohérents avec les décisions prises par nos prédécesseurs, compte tenu du temps et en notre âme et conscience, nous ne participerons pas au vote de ce soir. »

Monsieur le Maire en prend note et donne la parole à Jean-Paul WEBER.

Jean-Paul WEBER : « Je voudrais dire à ceux qui douteraient que la zone est inondable, qu'il suffit d'aller observer les plantes qui poussent sur ce terrain, notamment deux espèces qui poussent les pieds dans l'eau et qui indiquent par leur présence que la zone est inondable. Il s'agit de la renoncule sarde et de la petite queue de souris, de son nom scientifique « Myosurus ». Ces plantes indiquent que la zone est régulièrement envahie par l'eau. Je

rappelle également que l'Alsace perd tous les ans entre 500 et 800 hectares de terres agricoles qui sont transformées en zones urbaines commerciales, routes etc. Il faudra bien un jour arrêter ce processus. »

Pascal IMBER précise que le projet de construction au Guthusermatten sera limité par la voie ferrée et les deux autoroutes alors que le projet de prison ouvre la voie à une urbanisation galopante vers Reiningue. Il rappelle que la voie rapide derrière la Cité de l'Habitat devait représenter une barrière artificielle préservant les terres agricoles et ajoute que le groupe Réussir Ensemble Lutterbach est également conscient de la vétusté des prisons de Colmar et de Mulhouse dont le projet de motion se fait l'écho.

Gabriel KLEM rappelle qu'il y a plus de 50 ans, à la suite d'une inondation, il était possible de faire du patin à glace à l'endroit de l'actuelle Cité de l'Habitat.

Monsieur le Maire : « Vous apportez de l'eau à notre moulin puisque vous confirmez que cette zone était inondable à l'époque où la Nationale 66 n'avait pas encore été surélevée et ne formait pas la digue qu'elle forme aujourd'hui à cet endroit. Je ne souhaite pas refaire un débat sur la prison, mais tiens néanmoins à rappeler que notre opposition porte uniquement sur le choix du site car nous sommes conscients de la vétusté des prisons de Colmar et de Mulhouse qu'il est urgent de remplacer.

J'ajoute que nous étions quelques-uns à nous battre, dans le cadre du SCOT de 2007, pour le classement de ce site en zone agricole protégée et nous avons obtenu gain de cause. Or, ce classement a été cassé par une déclaration d'utilité publique de l'État qui n'a clairement pas tenu compte de l'avis des habitants et des élus de l'agglomération mulhousienne. Il a un grand paradoxe entre les grands discours sur le respect de l'environnement qui sont tenus au niveau national, y compris dans le cadre de la COP21, et la non-application de ces directives dans notre cas précis.

D'autre part, nous avons demandé dès le départ que des études d'impact environnemental sérieuses soient réalisées par rapport à la loi sur l'eau, or, à ce jour rien n'a encore été fait. L'État met la charrue avant les bœufs en lançant un projet et des études qui seront forcément bâclées alors qu'il faudrait faire l'inverse. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois, en nous adressant cette fois-ci au président de la République, que l'évaluation de tous les risques existant sur ce terrain soit réalisée. Nous nous inclinons face au résultat de ces études. D'autres projets font actuellement litige en France faute d'avoir mesuré leur impact réel sur l'environnement. »

Vincent SCHERRER intervient pour souligner que l'économie locale ne sera pas la grande bénéficiaire de la mise en œuvre de ce chantier. Les entreprises qui seront en mesure de décrocher les marchés seront étrangères, d'après Vincent Scherrer, avec des conditions de cotisations sociales bien inférieures à celles pratiquées en France. Il ne pense pas qu'il y ait une seule entreprise locale qui puisse se placer sur ce chantier.

Monsieur le Maire : « Vincent Scherrer a tout à fait raison de le souligner, gare au miroir aux alouettes ! Ce sont en effet rarement les entreprises locales qui répondent aux appels d'offres qui sont lancées pour la construction de ce type de prison. Mais ce n'est pas là le point principal de notre opposition. »

Noël MILLAIRE soulève le problème de l'évacuation des eaux usées de ce site qui regroupera environ 600 personnes, sachant que le réseau du quartier Ouest est déjà saturé.

Monsieur le Maire : « Monsieur Mény l'avait également soulevé, mais visiblement ça ne lui pose plus de problème. »

Benoît MÉNY : « Cela me cause toujours encore les mêmes problèmes. Lors des commissions réunies je vous ai signalé que j'avais écrit au Commissaire-enquêteur concernant le zonage du SIVOM et je reste sur ma position. Je remercie Noël Millaire de l'avoir évoqué. »

Gabriel KLEM conclut les différentes interventions en faisant le constat que les entreprises du BTP étaient à la recherche de travaux et il espère que ce chantier n'alimentera pas uniquement les caisses des grandes multinationales.

Plus personne ne prenant la parole sur ce sujet, Monsieur le Maire passe au vote.

Le ministère de la Justice a annoncé, vendredi le 13 novembre 2015, l'avis public à concurrence pour la réalisation d'un nouveau centre pénitentiaire à Lutterbach.

Cette prison devrait compter 520 places, dont 20 % doublées, soit près de 600 détenus, sur 22 hectares de terres actuellement agricoles, coûter près de 110 millions d'euros et être livrée en 2019-2020 avec un début de construction prévue en 2017 selon le ministère de la Justice.

Le conseil municipal s'oppose à ce projet de sacrifier 22 hectares de terres agricoles de son ban communal et adresse un appel à l'arbitrage du Président de la République, étant donné qu'il n'a pas été tenu compte jusqu'à présent de l'opposition exprimée par le conseil municipal et la population de Lutterbach par différents courriers au ministère de la Justice.

Monsieur le Président de la République,

Le conseil municipal vous adresse par la présente un appel à votre arbitrage concernant le projet de construction d'un centre pénitentiaire à Lutterbach. Le conseil municipal de Lutterbach rappelle son opposition au projet de construction de ce centre pénitentiaire sur nos terres agricoles alors que des friches industrielles, susceptibles d'accueillir un tel établissement, existent dans l'agglomération mulhousienne et notamment sur le site du carreau Amélie à Wittelsheim qui dispose d'une surface libre entre 50 et 90 hectares non affectée à ce jour.

Hormis le fait que ce projet va artificialiser 22 hectares de très bonnes terres agricoles, le terrain choisi présente un certain nombre de risques que le ministère de la Justice et l'APIJ n'ont pas correctement évalués à ce jour.

Nous avons, en effet, sur la zone prévue pour la prison, quatre risques qui se superposent et se cumulent notamment en période de crues de la Doller, rivière située en bordure du site :

- risque d'inondation lié au débordement de la Doller et de ses affluents, recensés dans le PPRi de la Doller,**
- risque lié à la remontée de la nappe phréatique sur cette zone,**
- risque lié aux affaissements miniers (non stabilisés définitivement, contrairement aux affirmations de l'APIJ),**
- risque de pollution de la nappe phréatique et des cours d'eau par les eaux pluviales et usées du projet de centre pénitentiaire (surface utile prévue entre 10 et 15 000 m²) dans cette zone classée en périmètre rapprochée de protection de captage de l'eau**

potable de la ville de Mulhouse qui alimente une bonne partie des habitants de l'agglomération mulhousienne.

La zone inondable retenue sur la cartographie du nouveau PPRi de la Doller montre que le terrain retenu pour le projet de la prison touche la zone inondable et que l'ensemble des voies d'accès à la prison est classé en zone inondable.

Plus grave encore, la délimitation de la zone inondable sur le secteur a été réalisée avec de fausses données altimétriques puisque le relevé topographique, que nous avons laissé réaliser par un géomètre agréé, démontre que les terrains prévus pour l'implantation du centre pénitentiaire se trouvent à une altitude égale aux terrains contigus à l'emprise de la prison et classés dans le PPRi en zone non constructible !

Les anciens habitants de Lutterbach ont d'ailleurs souvenir que ces terrains ont été inondés dans un passé récent (période de 1930 à 1980) et malgré la communication de toutes ces informations et l'envoi des coupures de presse relatant les inondations intervenues dans ce secteur à l'APIJ et au ministère de la Justice, ces données n'ont pas été prises en compte et le ministère de la Justice vient de lancer l'avis public à concurrence pour la réalisation de ce centre pénitentiaire à Lutterbach.

Ce projet porte donc une atteinte grave à l'environnement et ne tient pas compte des risques cités ci-dessus, pas ou mal évalués par l'APIJ.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Lutterbach vous demande, Monsieur le Président de la République, votre arbitrage et votre intervention auprès de la Ministre de la Justice pour :

- l'annulation de l'appel public à concurrence pour la réalisation d'un centre pénitentiaire à Lutterbach,**
- l'examen des autres sites possibles dans l'agglomération mulhousienne et notamment la friche industrielle du carreau Amélie à Wittelsheim,**
- en cas de refus du ministère de la Justice de revoir le projet sur le site de Lutterbach, la réalisation préalable d'une véritable étude d'impact, de la procédure administrative au titre de la loi sur l'Eau et la réalisation d'une évaluation environnementale sérieuse, conformément aux articles L121-10 du code de l'urbanisme , L122-6 et L123-10 du code l'Environnement et de la Directive Européenne 2001/42/CE.**

Cette démarche permettra à l'État d'éviter prendre des risques inconsidérés, de vérifier toutes les réserves que nous avons faites sur ce projet et, en cas d'abandon du projet sur Lutterbach, de gagner du temps en étudiant dès à présent les autres sites d'implantation possibles pour remplacer les prisons vétustes de Colmar et Mulhouse.

Cette motion est approuvée à l'unanimité des votants, le groupe En Avant Lutterbach ne prenant pas part au vote.

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

3.1.1 *Débat d'Orientation Budgétaire*

Francis WIRA passe en revue le texte du Débat d'Orientation Budgétaire dont il a rédigé l'essentiel du document.

Monsieur le Maire apporte quelques éléments complémentaires par rapport au budget 2016, premier budget véritablement d'investissement de ce mandat : « Lorsque nous avons été élus en 2014, nous avons remis en cause certains projets et poursuivi d'autres. Parmi ceux qui ont été poursuivis, je citerai les travaux à l'école maternelle les Chevreuils, le projet de la ZAC Guthusermatten et, parmi les nouveaux dossiers, les travaux de réhabilitation de l'école René Cassin qui représentent l'investissement phare de notre mandat puisqu'ils s'élèvent à près de 5 millions d'euros.

Parmi les autres dossiers d'investissement lourd,

- la voirie du Frohmatten qui représente la première étape de la voie de désenclavement du quartier Ouest nécessitera un investissement de plus d'un million d'euros. La deuxième partie sera faite dans le cadre de la ZAC Guthusermatten.
- Concernant le projet de l'ex ED, les négociations avec les futurs repreneurs avancent bien, que ce soit pour la supérette, La Poste ou le traiteur Degert mais la réhabilitation et la mise aux normes de ce bâtiment nécessite un investissement communal conséquent.
- Le dossier Brasserie est également un projet important. Nous avons demandé des études comparatives parce que le coût de rénovation et de remise en état de l'outil brassicole nous paraissait élevé. Nous vérifierons toutes ces données avant de lancer les travaux.

Les investissements liés aux projets de l'ex ED et de la Brasserie diffèrent des autres investissements de la commune dans le sens où ils généreront des recettes de loyers. Je considère de ce fait que l'endettement lié à l'investissement dans ces locaux sera couvert en partie par les loyers et permettra d'atteindre un équilibre financier. »

Monsieur le Maire passe en revue les autres points du DOB et cite quelques ajustements qui seront réalisés. Il souhaite que l'autofinancement dégagé en 2016 couvre au moins le remboursement du capital de la dette, soit un peu moins de 500 000 €. Pour arriver à cet objectif, des économies devront être réalisées sur le budget de fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que la baisse des dotations de l'État handicape fortement la commune et le prouve, chiffres à l'appui :

- en 2011 les impôts et taxes locales rapportaient 3 037 900 € à la commune et les dotations de l'État 50 % de ces recettes : 1 528 000 €.
- Le budget primitif 2016 fait apparaître un rapport de 33 % : 3 301 700 € de recettes au niveau des impôts et taxes locales et 1 134 100 € pour les dotations de l'État.
- Au terme des deux prochaines années, le rapport impôts et taxes locales/DGF ne sera plus que de 25 %. La commune devra donc se baser essentiellement sur les recettes locales et non plus sur les recettes de l'État pour réaliser ses investissements.

Il ajoute : « L'un des critères qui nous permet d'investir est le recours à l'emprunt, d'une part parce que l'endettement de la commune a été fortement réduit, mais également du fait des taux d'intérêt actuellement très bas. Les économies réalisées grâce à cette baisse justifient que nous anticipions un certain nombre d'investissements au lieu de les reporter de plusieurs années. »

Monsieur le Maire précise que lors de la présentation du budget primitif 2016 tous les postes seront présentés en détail.

Gabriel KLEM remercie Monsieur le Maire et Monsieur Wira pour les informations claires qui ont été fournies. Il demande si le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement à 2017 n'impactera pas positivement les dotations de cette dernière.

Monsieur le Maire : « Il s'agit en réalité de deux réformes. Celle de l'État qui baisse les dotations aux communes n'est pas remise en cause pour l'instant. Une deuxième réforme devait intervenir, modifiant le calcul de la DGF pour les communes ; certaines d'entre elles auraient été gagnantes, d'autres perdantes. Les simulations que j'ai lues dans la presse relevaient que c'étaient les communes moyennes, entre 10 000 et 30 000 habitants, qui étaient perdantes et que les petites communes étaient gagnantes. J'avais fait une simulation pour Lutterbach et nous aurions été plutôt gagnants. Le nouveau calcul a été reporté à 2017 mais nous ne sommes pas encore en possession de tous les éléments de calcul. »

Gabriel KLEM : « Merci pour cette précision. D'un point de vue positif, nous remarquons la baisse du coût de l'énergie qui représente toujours un poste important. Au niveau des investissements, ce sont ceux qui ont été annoncés l'an dernier et à moins d'avoir mal lu, je ne vois pas apparaître les travaux de toiture de la Basilique qui devaient démarrer me semble-t-il en 2016.

Au niveau du rappel du report de la plaine sportive du Frohmatten, nous émettons de grandes réserves parce que reporter le projet de 5, 10 ou 15 ans rend son financement très compliqué, tant au niveau de l'évaluation des différentes subventions, de la participation de SNCF Réseau, sans oublier les coûts supplémentaires qui interviendront (coût de la construction et coût des nouvelles études qui se chiffreront facilement à 1 million d'euros). J'en profite pour rappeler que nous attendons avec impatience l'avenant que doit nous fournir SNCF Réseau afin que le budget communal de l'année prochaine ne soit plus impacté, comme il l'est actuellement, par des dépenses liées aux infrastructures du tennis et du football qui ne nous appartiennent plus.

Au niveau de l'emprunt, les graphiques sont excellents et nous nous apercevons bien qu'en 2011, suite aux négociations de la plaine sportive et des fonds versés par Réseau Ferré de France, le recours à l'emprunt a été gelé et il a même été possible de procéder à des remboursements. Or, après cette bonne nouvelle, il convient bien entendu de rajouter tous les investissements et les réalisations à venir, dont le recours à l'emprunt, notamment celui de 5 millions qui sera à étaler dans le temps. C'est tout ce que nous avons relevé, pas d'autre commentaire particulier à faire au niveau de ce DOB. »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que la baisse des dotations de l'État a été annoncée après les élections municipales et que nous perdons 1,7 million sur le mandat. Cette somme aurait permis de faire un certain nombre de travaux dont la réfection de la toiture de la Basilique que nous ne sommes plus en mesure de réaliser aujourd'hui. J'ai annoncé dès l'année dernière que nous donnons la priorité à la réfection de l'école Cassin et que ces travaux à la Basilique seront reportés. Nous nous sommes engagés vis-à-vis du Conseil de Fabrique et du Curé à réaliser malgré tout un certain nombre de travaux. L'éclairage de la Basilique vient d'être terminé, les gouttières ont été refaites, les problèmes d'infiltration réglés et d'autres

travaux seront budgétés en 2016 pour que la Basilique soit hors d'eau. Le spécialiste qui a réalisé l'étude pour la réfection de la toiture nous a dit que nous pouvions encore patienter quelques années si nous consolidons les travaux déjà effectués.

Concernant le report du Frohnmatten, je vous répète que les négociations sont en cours avec SNCF Réseau. Nous avons pris du retard du fait que nous avons mandaté un cabinet d'études afin de connaître l'investissement nécessaire pour consolider le tennis club. Nous venons de recevoir les premiers éléments qu'il nous faut à présent étudier avec les services techniques avant de les soumettre à SNCF Réseau pour une prise en charge. Les travaux dont vous avez parlé ne sont que des travaux d'entretien dont le coût est minime.

La dépense la plus lourde que nous ayons faite concerne les travaux d'entretien des terrains de football. Il s'agit là d'un minimum d'investissement à réaliser pour maintenir ces terrains en état et que nous aurons toujours à charge, que ce soient les terrains actuels ou de nouveaux terrains.

Je vous rappelle que SNCF Réseau ne souhaitait pas donner suite à la proposition que vous avez faite mais qu'ils étaient prêts à dédommager la commune par rapport aux frais engagés ou à venir pour maintenir les installations en état. Donc budgétairement, théoriquement et sauf mauvaise surprise, les installations du tennis et du foot ne devraient plus rien coûter à la commune à l'exception des budgets d'entretien et de fonctionnement. »

Gabriel KLEM précise à l'attention des personnes qui ne le sauraient pas, que le tennis club se situe sur un ancien dépôt d'ordures qui s'affaisse petit à petit. Il demande si un pré-chiffrage des coûts engendrés par le maintien des locaux du tennis a déjà été effectué et s'inquiète de savoir si SNCF Réseau suivrait au niveau du financement dans le cas d'un scénario catastrophe tel que l'impraticabilité des locaux actuels.

Monsieur le Maire n'avance pas de chiffres mais rappelle la position de la commune par rapport aux négociations avec SNCF Réseau, à savoir la réhabilitation du bâtiment du tennis afin qu'il puisse être utilisé normalement et ne coûte rien à la commune. Un cabinet d'études spécialisé a été missionné pour évaluer le risque exact encouru par ce bâtiment et quel serait le montant à investir pour les travaux. Monsieur le Maire s'engage à communiquer ces informations lorsqu'il sera en possession de tous les éléments.

Texte du Débat d'Orientation Budgétaire 2016

L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire, préalablement à l'adoption du budget prévisionnel par le conseil municipal, est prévue par la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République.

LE DEBAT DOIT PERMETTRE :

- **De prendre en compte l'évolution globale du contexte de financement des collectivités publiques**
- **D'exposer les tendances prévisibles des ressources et des charges communales**
- **De discuter des grandes orientations municipales qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif**

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le

scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+ 0,4 %) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Les informations conjoncturelles de l'été augurent d'un écart conjoncturel croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce que les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé. Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+ 0,4 % au troisième trimestre puis + 0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+ 0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+ 0,4%).

Cela porterait la croissance sur l'année à + 1,1 % (après + 0,2 % en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+ 1,7 % après + 1,1%). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10,3 % en France.

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Du côté de la demande extérieure, le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu, notamment s'il entamait la confiance des chefs d'entreprises en Europe. Du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps, au regard des composantes de la demande et de l'amélioration du climat des affaires : alors qu'un rebond modéré a été retenu dès l'été, l'activité pourrait décevoir à nouveau ou bien, par contrecoup, accélérer plus franchement que prévu.

(Source : INSEE)

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016 ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Les principales mesures connues à ce jour demeurent provisoires et pourront être amendées avant leur adoption par le Parlement en décembre.

Dans son Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016, le gouvernement prévoit une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,5 %, après 1,0 % cette année, prévision jugée prudente mais qu'il espère dépasser.

Le gouvernement a prévu de réaliser 16 milliards d'économies dans la dépense. En 2017, les économies prévues sont de 15,4 milliards, pour atteindre les 50 milliards annoncés en 2014 par le président de la République.

Il entend réduire le déficit public de la France (Etat, protection sociale, collectivités territoriales) de l'équivalent de 3,8 % du PIB cette année, à 3,3 % en 2016 afin de le ramener à 2,7 % en 2017.

La dette va continuer d'augmenter en 2016, représentant 96,5 % du PIB après 96,3 % attendu à fin 2015. Cette augmentation est cependant moindre que celle prévue en avril (97 % du PIB), en raison notamment de la révision à la baisse du déficit public 2014.

Les dotations de l'État

Après un gel en 2013, suivi d'une baisse de 1,5 Md€ en 2014 puis d'une deuxième baisse de 3,67 Md€ en 2015, le PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ces derniers diminueront comme en 2015, de 3,67 Md€. La clé de répartition sera identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales (soit 39.5 % pour les communes).

La réforme de la DGF annoncée par le gouvernement a finalement été repoussée. Le Premier ministre a tranché pour que les grands principes soient arrêtés dès ce PLF mais avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} janvier 2016. La nouvelle architecture de la DGF – autour d'une dotation de base, d'une dotation de centralité et d'une dotation de ruralité – serait donc actée dès cet automne tandis que l'articulation et les critères de calcul de ces trois composantes feraient l'objet d'un travail plus approfondi.

La revalorisation des valeurs locatives

Pour 2016, le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est estimé à + 0,9%.

Une poursuite du durcissement

Il est confirmé que les collectivités territoriales sont confrontées à une situation financière de plus en plus contrainte et que leurs marges de manœuvre se resserrent davantage encore.

Le budget communal 2016 n'échappera pas à la règle.

1. L'EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES (FONCTIONNEMENT)

1.1 RECETTES

Les principales recettes de fonctionnement ne devraient progresser que de manière mesurée.

- Les recettes à caractère fiscal, composées pour l'essentiel de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : l'évolution moyenne cumulée des 3 taxes sur les 3 dernières années se situait autour de + 3 %, correspondant au dynamisme des bases (annexe 1).

Comme en 2015, ces recettes évolueront grâce aux taxes que généreront la dernière tranche de la Cité de l'Habitat (TF) et l'Orangerie Ste Anne (TH + TF). Rappelons que nous ne bénéficions toutefois pas d'un effet « manne globale » permettant une croissance et/ou des actions marquées. En effet, la perception de ces recettes nouvelles se fait de manière étalée compte tenu du phasage du programme de construction de l'Orangerie (dernière tranche en cours) d'une part et de l'exonération

de TF sur 2 ans d'autre part. Les premières recettes (TH) ont été perçues en 2009 et elles s'échelonnent jusqu'en 2016/2017.

Depuis 2003, la pression fiscale est maintenue au même niveau.
Les taux seront également maintenus pour l'année 2016.

- **Les dotations de l'État et autres participations,**
sont constituées principalement de la DGF, dont l'enveloppe sera nettement en baisse ainsi que cela a été évoqué plus haut. Le manque à gagner pour 2016 est estimé à 116 000 €.
Le versement par l'État du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires est reconduit pour 2016.
- **Les produits des services du domaine**
Ces recettes se composent des redevances d'occupation du domaine communal, des concessions au cimetière, du paiement de certaines prestations par les usagers (ALSH, collège ...) ou de la refacturation de charges aux budgets annexes.
Par rapport à 2015, aucune variation particulière n'est à souligner :

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP + BS 2015	BP 2016
70	produits des services du domaine	148 000	220 500	215 940	244 600	240 200	227 100
73	impôts et taxes	3 037 900	3 084 640	3 191 100	3 222 700	3 294 600	3 301 700
74	dotations et participations	1 528 200	1 514 740	1 372 250	1 318 500	1 279 000	1 134 100

1.2 DEPENSES

De la maîtrise de nos charges dépendront les marges de manœuvre financières et budgétaires à notre disposition pour poursuivre nos actions visant à améliorer les services rendus à nos concitoyens et à conforter les conditions de travail des services municipaux. Notre politique d'achat sera poursuivie voire renforcée lorsque cela est possible notamment en restant attentifs aux prix et en négociant.

L'évolution des principaux postes de dépenses de gestion se présente de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général,**
à savoir les dépenses nécessaires au fonctionnement des services pour l'accomplissement de leurs missions, progresseront principalement en raison du besoin croissant de fournitures administratives et techniques et des interventions plus nombreuses pour l'entretien des voies et réseaux et des bâtiments publics.

À noter le coût toujours plus important des divers contrats de maintenance, d'assurances et de vérifications périodiques obligatoires. L'obligation de mise en place de procédés de dématérialisation, loin d'être une économie a un coût non négligeable.

Les dépenses en carburant seront contenues grâce à la baisse du prix du pétrole.

Le nouveau contrat de fourniture de gaz mis en place avec la société TOTAL le 1^{er} janvier 2015 a permis de constater un coût à la baisse de l'énergie consommée pour le chauffage des bâtiments communaux. Cette économie peut également être imputée pour partie à l'hiver particulièrement doux.

À rappeler que, depuis 2014, la commune supporte la taxe foncière pour les locaux de l'Espace Commercial (anciennement ED) d'un montant de 32 000 € mais en revanche n'a plus à s'acquitter de celle pour les installations du tennis et du football.

Enfin, depuis son élection, l'équipe municipale a souhaité développer de nouvelles animations et manifestations populaires (telle que « Brasseurs d'Etoiles », nécessitant une hausse de l'enveloppe correspondante.

- **Les frais liés au personnel**

C'est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

Le point d'indice de la fonction publique devant être, comme depuis 2011, gelé pour 2016, seul l'effet de carrière ou glissement vieillesse technicité (GVT) aura une incidence sur l'évolution des salaires.

Une nouvelle hausse des cotisations sociales est annoncée pour 2016.

Les frais de remplacement d'agents en congé de maternité ou de maladie de longue durée seront atténués par le remboursement auprès de notre assureur.

Le coût de cette assurance sera toutefois revu à la hausse en raison de la forte sinistralité de la collectivité.

Les autres charges de gestion courante

comportent essentiellement les subventions de fonctionnement et les contributions à des organismes de regroupement (SDIS, Brigade Verte, Syndicats du Collège, de la Doller, du Dollerbaechlein etc.).

La subvention annuelle versée au CCAS sera du même niveau que celle versée en 2015 (40 000 €).

La commune versera à nouveau une subvention de 25 000 € à la MJC de Pfastatt dans le cadre de leur partenariat portant sur la gestion du secteur jeunesse.

Comme annoncé, le conseil municipal, par délibération du 22 juin 2015, s'est engagé dans la mise en œuvre de sa politique de soutien affirmé aux associations propriétaires de locaux. En contrepartie de l'effort financier consenti par la commune, il sera demandé aux associations bénéficiaires d'optimiser l'utilisation de leurs locaux notamment par leur mise à disposition à la commune ou à d'autres associations.

Les conventions correspondantes ont déjà été signées avec la Société de Gymnastique (SGL) et la Musique Harmonie.

- **Les charges financières (annexe 2 : tableau emprunts)**

L'excédent de trésorerie des budgets 2012 à 2015 et le préfinancement par l'État du FCTVA 2015 ont permis d'éviter de recourir à l'emprunt durant ces quatre exercices.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP + BS 2015	BP 2016
011	charges à caractère général	888 800	927 400	1 009 400	1 121 600	1 392 800	1 436 850
012	charges de personnel	2 134 800	2 205 600	2 239 200	2 358 950	2 389 800	2 474 800
042	opérations d'ordre (amort. + prov.)	114 900	120 800	2 613 300	178 500	174 920	184 270
65	autres charges de gestion courante	466 000	421 400	456 550	454 800	482 000	462 900
66	charges financières	255 900	225 000	180 600	160 800	141 500	120 500

1.3 VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT

Les éléments ci-dessus permettent d'envisager une capacité d'épargne brute conforme aux attentes, permettant à la fois de rembourser le capital des emprunts et de contribuer au financement des projets.

EVOLUTION DU VIREMENT		2011	2012	2013	2014	2015	2016
023	virement section investissement BP	555 300	595 900	605 100	365 940	486 000	250 000
023	virement section investissement DM ou BS	587 100	406 770	483 430	722 680	361 780	
	total virement	1 142 400	1 002 670	1 088 530	1 088 620	847 780	

2. LES OBJECTIFS POUR 2016

2.1 RAPPEL DES OPERATIONS ENGAGEES EN 2015

Comme prévu, 2015 a vu la réalisation des opérations suivantes :

- Rénovation de l'école maternelle les Chevreuils
- Câblage de la mairie et rénovation de l'accueil
- Raccordement au réseau d'eaux pluviales de la basilique et de la mairie
- Études pré opérationnelles portant sur la ZAC « Rive de la Doller »
- Éclairage de la basilique
- Acquisition des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble 6 rue des Maréchaux (ancien restaurant Welterlin)

Les opérations ci-après sont en cours de réalisation :

- Acquisition d'un nouveau Fourgon Pompe Tonne (FPT) pour le corps local des sapeurs-pompiers volontaires
- Giratoire d'accès et voirie de la zone du « Frohnmatten » - phase études

2.2 LES PROJETS POUR 2016

Les investissements à portée annuelle :

Comme tous les ans, une enveloppe sera consacrée au programme annuel de travaux de gros entretien des bâtiments communaux et/ou d'éclairage public et aux achats d'équipements pour les services.

Les investissements structurants :

Le projet majeur de la nouvelle équipe municipale consiste en la rénovation de l'école Cassin. Le programme de travaux correspondant a été approuvé par le conseil municipal du 29 septembre 2014. Le montant des travaux est estimé à 4 834 000 € TTC. Le maître d'œuvre a rendu l'Avant-Projet Détaillé (APD) permettant de lancer prochainement la consultation des entreprises en vue de l'exécution des travaux, programmés sur la période biennale 2016/2017. Les crédits nécessaires seront par conséquent inscrits au budget de ces deux exercices, pour compléter la somme de 1 450 000 € déjà inscrite au budget 2015. Un dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre des PIL (Projets d'Intérêt Local).

Deux autres opérations ayant déjà fait l'objet d'un début de financement figureront au budget 2016 :

- La mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la Salle des Brasseurs et du restaurant de la Brasserie en prévision de sa réouverture

- **L'aménagement des locaux de l'Espace Commercial destinés à être mis en location**
À noter que ces locaux, une fois occupés, généreront des loyers à percevoir par la commune, permettant de supporter l'investissement effectué.

Enfin, il est prévu de réaliser la réfection de la voirie rue de Reiningue, tronçon compris entre la rue des Bleuets et la rue de Morschwiller, en coordination avec les travaux de remplacement de la conduite d'eau et ceux du projet immobilier en cours d'achèvement par Habitats de Haute-Alsace.

La plaine sportive du Frohmatten :

Compte tenu à la fois de la volonté de la nouvelle équipe municipale de reporter ce projet et de RFF de se désengager en raison du report annoncé de cette dernière tranche de la LGV à l'après 2030, la commune a entrepris des négociations avec RFF devant déboucher sur un avenant à la convention, portant sur les modalités de sortie. Cet avenant devra préserver la possibilité pour RFF de réaliser le projet de LGV à terme et ne pas pénaliser la commune qui a engagé des frais importants pour tenir ses engagements.

Un avenant transactionnel de résiliation partielle a permis de mettre fin aux missions de maîtrise d'œuvre des co-contractants à l'exception de celle du bureau d'études VRD chargé de poursuivre sa mission sur la voirie.

2.3 LES MOYENS

Les premières ressources de la section d'investissement sont constituées de l'autofinancement et des subventions d'équipement.

L'autofinancement se compose

- Du virement de la section de fonctionnement cité plus haut
- De l'amortissement
- Du FCTVA : il est à souligner que les services de l'État effectuent un contrôle drastique des états déclaratifs et en extraient toutes les dépenses pouvant être considérées comme relevant du fonctionnement (petites réfections de voirie ou de bâtiment par exemple)

Taxe d'Aménagement : cette taxe, instaurée par la réforme de la fiscalité de l'urbanisme en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), n'a procuré que de faibles recettes depuis 2012. C'est pourquoi, malgré une embellie en 2015, les prévisions 2016 resteront prudentes pour cette ressource.

En 2015, l'État a offert aux communes la possibilité d'emprunter à taux zéro l'équivalent du montant du FCTVA attendu (380 000 €). Cette somme sera à rembourser sur deux exercices (2016 et 2017), en deux annuités égales.

Pour compléter le financement nécessaire à la réalisation du programme 2016, il sera recouru à un emprunt d'équilibre.

Son montant sera défini précisément lors de l'élaboration du Budget Primitif. A ce jour, il peut être estimé à 5,5M€. Il est envisagé de n'effectuer des tirages qu'en fonction des besoins de trésorerie et de différer le remboursement du capital à 2018 afin de maintenir une structure équilibrée de la dette.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant emprunté	219 400 €	236 500 €	897 000 €	413 000 €	0 €	0 €	0 €	380 000 €

3. L'INTERCOMMUNALITE

La nouvelle communauté d'agglomération m2A (Mulhouse Alsace Agglomération) exerce, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des compétences déjà assumées par la CAMSA à l'exception de la compétence assainissement qui a été transférée au SIVOM de l'agglomération mulhousienne.

Un fond de concours annuel a remplacé, depuis 2010, le versement de la dotation de solidarité.

m2A a ramené son montant de 26 071 € en 2012 à 20 814 € en 2013. Ce fond de concours a fait l'objet d'un nouveau calcul par m2A en 2015 et a été maintenu à ce niveau pour Lutterbach.

4. LE BUDGET ANNEXE « EAU »

La consommation d'eau peut être qualifiée de stable : après une légère hausse en 2013, le volume annuel 2014 a baissé de - 1,43 % (279 724 m³) pour retrouver les valeurs de 2010 et 2011 (annexe 3).

Rappelons que la seule recette d'exploitation de ce budget annexe provient de la vente de l'eau et que la surtaxe communale s'élève, depuis 2010, à 0,54 € HT/m³.

Le budget d'investissement 2014 a été consacré pour l'essentiel au financement des travaux devant accompagner l'aménagement du carrefour formé par la rue Aristide Briand, la rue Ste Anne et la rue St Jean, estimés à 101 000 € HT. Cette réalisation a été reportée et réalisée sur l'exercice 2015 pour un montant de 53 900 €.

Le budget d'investissement 2015 prévoyait une enveloppe de 150 000 € HT pour la création du réseau sur le secteur du Frohnmaten, opération dont la réalisation ne se fera qu'en 2016.

Pour 2016, il est proposé de faire porter l'effort d'investissement sur :

- les travaux de renouvellement de la conduite d'eau à prévoir rue de Reiningue, en complétant l'enveloppe inscrite au BP 2015 (27 990 €) de 142 000 € HT.**
- Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue des Seigneurs : 130 000 € HT.**

La capacité financière dégagée par l'autofinancement (83 000 €) ne suffira pas pour subvenir à ces dépenses.

Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 176 000 €. Ce montant sera atténué par le résultat excédentaire 2015.

ANNEXE 1

TAXE D'HABITATION

N	BASE	Δ	%	TAUX	Δ	%	PRODUIT	Δ	%	EPCI
2004	6 207 557			13,69			849 815			
2005	6 320 845	113 288	1,83	13,69	0,00	0,00	865 324	15 509	1,82	
2006	6 403 536	82 691	1,31	13,69	0,00	0,00	876 645	11 321	1,31	0,768
2007	6 641 095	237 559	3,71	13,69	0,00	0,00	909 166	32 521	3,71	0,768
2008	6 827 268	186 173	2,8	13,69	0,00	0,00	934 653	25 487	2,80	0,768
2009	7 026 473	199 205	2,92	13,69	0,00	0,00	961 924	27 271	2,92	0,768
2010	7 272 808	246 335	3,51	13,69	0,00	0,00	995 647	33 723	3,51	
2011	7 413 087	140 279	1,93	13,69	0,00	0,00	1 014 851	19 204	1,93	8,590
2012	7 778 250	365 163	4,93	13,69	0,00	0,00	1 064 842	49 991	4,93	8,590
2013	8 147 480	369 230	4,75	13,69	0,00	0,00	1 115 390	50 548	4,75	8,680
2014	8 160 958	13 478	0,17	13,69	0,00	0,00	1 117 235	1 845	0,17	8,770
2015	8 687 000	526 042	6,45	13,69	0,00	0,00	1 189 250	72 015	6,45	9,080

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

N	BASE	Δ	%	TAUX	Δ	%	PRODUIT	Δ	%	EPCI
2004	4 201 393			21,42			899 938			
2005	4 513 406	312 013	7,43	21,42	0,00	0,00	966 772	66 834	7,43	
2006	4 770 320	256 914	5,69	21,42	0,00	0,00	1 021 803	55 031	5,69	1,017
2007	4 936 429	166 109	3,48	21,42	0,00	0,00	1 057 383	35 580	3,48	1,017
2008	5 093 591	157 162	3,18	21,42	0,00	0,00	1 091 047	33 664	3,18	1,017
2009	5 284 782	191 191	3,75	21,42	0,00	0,00	1 132 000	40 953	3,75	1,017
2010	5 439 796	155 014	2,93	21,42	0,00	0,00	1 165 204	33 204	2,93	
2011	5 729 220	289 424	5,32	21,42	0,00	0,00	1 227 199	61 995	5,32	0,418
2012	5 940 350	211 130	3,69	21,42	0,00	0,00	1 272 423	45 224	3,69	0,418
2013	6 116 111	175 761	2,96	21,42	0,00	0,00	1 310 071	37 648	2,96	0,422
2014	6 238 963	122 852	2,01	21,42	0,00	0,00	1 336 386	26 315	2,01	0,426
2015	6 405 000	166 037	2,66	21,42	0,00	0,00	1 371 951	35 565	2,66	0,441

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

N	BASE	Δ	%	TAUX	Δ	%	PRODUIT	Δ	%	EPCI
2004	23 127			77,71			17 972			
2005	23 146	19	0,08	77,71	0,00	0,00	17 987	15	0,08	
2006	20 366	-2 780	-12,01	77,71	0,00	0,00	15 826	-2 161	-12,01	3,140
2007	20 055	-311	-1,53	77,71	0,00	0,00	15 585	-241	-1,52	3,140
2008	19 852	-203	-1,01	77,71	0,00	0,00	15 427	-158	-1,01	3,140
2009	20 581	729	3,67	77,71	0,00	0,00	15 993	566	3,67	3,140
2010	20 341	-240	-1,17	77,71	0,00	0,00	15 807	-186	-1,16	
2011	20 735	394	1,94	77,71	0,00	0,00	16 113	306	1,94	4,320
2012	20 565	-170	-0,82	77,71	0,00	0,00	15 981	-132	-0,82	4,320
2013	21 097	532	2,59	77,71	0,00	0,00	16 394	413	2,58	4,360
2014	21 821	724	3,43	77,71	0,00	0,00	16 957	563	3,43	4,400
2015	20 600	-1 221	-5,60	77,71	0,00	0,00	16 008	-949	-5,60	4,550

CUMULE

N	BASE	Δ	%				PRODUIT	Δ	%	EPCI
2004	10 545 365						1 783 234			
2005	10 940 088	394 723	3,74				1 861 404	78 170	4,38	
2006	11 194 222	254 134	2,32				1 914 274	52 870	2,84	X
2007	11 597 579	403 357	3,6				1 982 134	67 860	3,54	X
2008	11 940 711	343 132	2,96				2 041 127	58 993	2,98	X
2009	12 331 836	391 125	3,28				2 109 917	68 790	3,37	X
2010	12 732 945	401 109	3,25				2 176 658	66 741	3,16	
2011	13 163 042	430 097	3,38				2 258 163	81 505	3,74	X
2012	13 739 165	576 123	4,38				2 353 246	95 083	4,21	X
2013	14 284 688	545 523	3,97				2 441 855	88 609	3,77	X
2014	14 421 742	137 054	0,96				2 470 578	28 723	1,18	X
2015	15 112 600	690 858	4,79				2 577 209	106 631	4,32	X

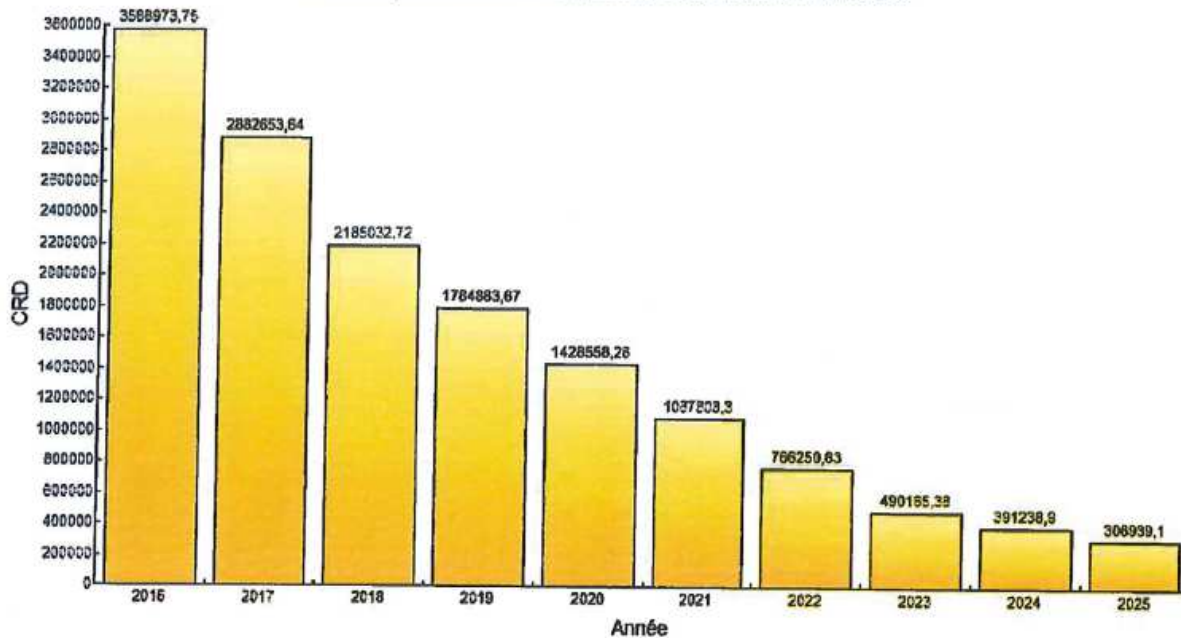
ANNEXE 2

MAIRIE DE LUTTERBACH - VILLE DE LUTTERBACH		OL_EMP
12/11/2015	Situation Pluriannuelle des Emprunts, budget: Ville de Lutterbach	1 / 1

Montants : Capital Restant

Ville de Lutterbach													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<input type="checkbox"/>	E8	Renégociation de 6 Prêts	1 760 121,37	271 720,71	141 294,75	10 868,79							
<input type="checkbox"/>	E13	Acquisition propriété Schull	130 000,00	59 592,74	50 302,03	40 647,29	30 614,19	20 187,02	9 353,08				
<input type="checkbox"/>	E15	Investissements 2006	480 000,00	225 009,73	190 955,29	155 591,05	118 866,64	80 729,74	41 126,03				
<input type="checkbox"/>	E16	Investissements 2003	500 000,00	125 467,24	85 315,80	43 516,04							
<input type="checkbox"/>	E17	Investissements 2004	300 000,00	95 869,66	73 977,46	50 223,73	25 576,05						
<input type="checkbox"/>	E18	Investissements 2005	325 000,00	126 140,45	102 598,15	78 103,55	52 901,42	26 675,71					
<input type="checkbox"/>	E56	Renégociation 12 Prêts	2 182 244,62	1 002 492,16	878 545,88	748 672,87	612 589,70	469 999,45	320 590,96	164 038,20			
<input type="checkbox"/>	E73	Investissements 2007	136 100,00	74 652,92	65 340,82	55 610,62	45 443,57	34 820,02	23 719,49	12 120,57			
<input type="checkbox"/>	E74	Investissement 2008	219 400,00	117 613,24	102 386,56	87 759,88	73 133,20	58 506,52	45 879,04	29 253,16	14 626,48		
<input type="checkbox"/>	E75	Investissements 2009	236 500,00	141 899,92	126 133,24	110 366,55	94 599,88	78 833,20	63 066,52	47 289,04	31 533,16	15 766,48	
<input type="checkbox"/>	E76	Investissements 2010	860 000,00	645 000,20	602 000,24	559 000,28	516 000,32	473 000,36	430 000,40	387 000,44	344 000,48	301 000,52	258 000,56
<input type="checkbox"/>	E78	Investissement 2011	383 000,00	278 738,78	253 205,42	227 672,05	202 138,70	176 605,34	151 071,98	125 538,62	100 005,26	74 471,90	48 938,54
<input type="checkbox"/>	E79	Prêt CAF sans intérêts Cons	30 000,00	18 000,00	15 000,00	12 000,00	9 000,00	6 000,00	3 000,00				
<input type="checkbox"/>	E80	Prêt CAF sans intérêts Cons	10 000,00	7 000,00	6 000,00	5 000,00	4 000,00	3 000,00	2 000,00	1 000,00			
<input type="checkbox"/>	E81	Préfinancement FCTVA	379 376,00	379 376,00	189 688,00								
Total du Budget Ville de Lutterbach			7 931 741,99	3 568 973,75	2 882 653,64	2 185 032,72	1 784 863,67	1 428 558,26	1 087 808,30	766 250,83	490 165,38	391 238,90	306 839,10
Total général			7 931 741,99	3 568 973,75	2 882 653,64	2 185 032,72	1 784 863,67	1 428 558,26	1 087 808,30	766 250,83	490 165,38	391 238,90	306 839,10

Situation pluriannuelle des Emprunts, budget: Ville de Lutterbach



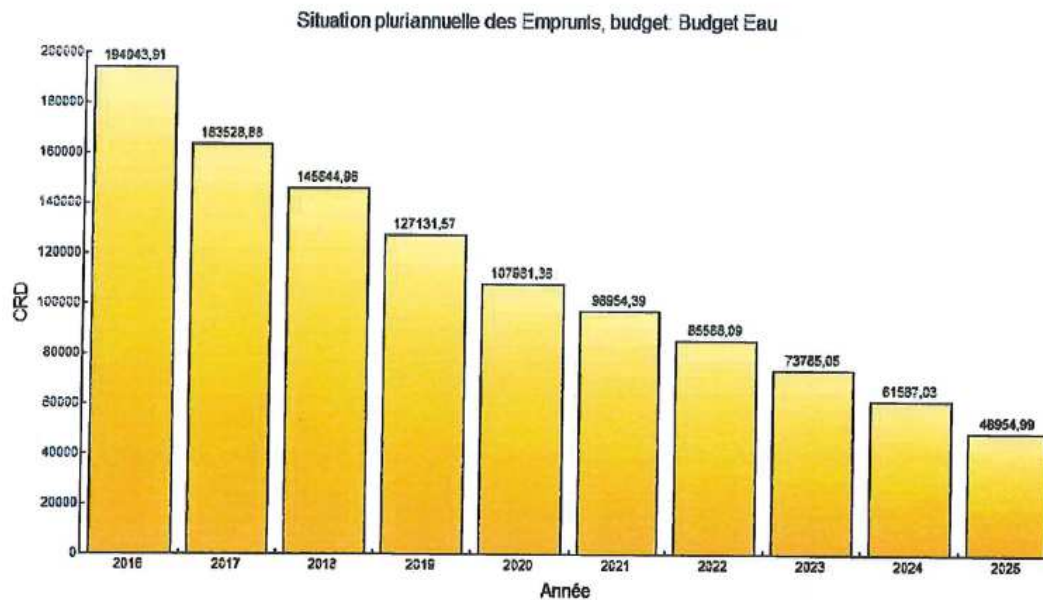
MAIRIE DE LUTTERBACH - VILLE DE LUTTERBACH

DL_EWP

12/11/2015	Situation Pluriannuelle des Emprunts, budget: Budget Eau	1 / 1
------------	---	-------

Montants : Capital Restant

Budget Eau													
Soldé	N°	Objet	Capital Initial	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
□	E1	Investissements 2006 budg	113 000,00	13 235,24									
□	E2	Investissements Eau 2004	100 000,00	32 290,28	24 659,60	16 741,74	8 525,91						
□	E6	Investissements 2007	152 600,00	107 268,59	100 369,52	93 151,50	85 605,98	77 711,72	69 454,29	60 810,53	51 765,53	42 137,55	32 455,55
□	E7	Investissement 2010	55 000,00	41 249,00	38 499,76	35 749,72	32 999,68	30 249,64	27 499,60	24 749,56	21 999,52	19 249,48	16 499,44
Total du Budget Budget Eau			420 600,00	194 043,91	163 528,88	145 644,96	127 131,57	107 961,36	96 964,39	85 568,09	73 785,05	61 687,03	48 954,99
Total général			420 600,00	194 043,91	163 528,88	145 644,96	127 131,57	107 961,36	96 964,39	85 568,09	73 785,05	61 687,03	48 954,99



ANNEXE 3

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE A LUTTERBACH DEPUIS 1998

Années	Conso. m ³	Fuites Cité H	Conso. corrigée	Évolution %	Evol° pér. Eau	Evol° pér. SIVOM	Observations
1998	299 359						
1999	300 435			0,36%			
2000	310 158			3,24%	0,37%		
2001	322 055			3,84%	2,76%		
2002	305 785			-5,05%	-0,45%		
2003	322 540			5,48%	5,62%		canicule
2004	348 331	-28 000	320 331	-0,68%	-2,35%		
2005	344 927	-26 000	318 927	-0,44%	3,87%		
2006	285 109			-10,60%	-4,23%	-6,00%	
2007	296 348			3,94%	-3,20%	-3,90%	
2008	289 703			-2,24%	-7,42%		
2009	290 519			0,28%	-1,73%		
2010	282 178			-2,87%	-1,73%		
2011	281 302			-0,31%	-2,74%		
2012	268 170			-4,67%			
2013	283 768			5,82%			
2014	279 724			-1,43%			

moyenne	297 436
---------	---------

3.1.2 Décision modificative n° 3 du Budget Commune

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une subvention concernant une action non réalisée par le secteur animation jeunesse en 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2015 :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
			6226	Honoraires	- 2 800
			673	Reversements divers	2 800
				Total	0

Cette délibération est approuvée par à l'unanimité.

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

3.3.1 Contrat d'assurance des risques statutaires

Francis WIRA présente cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lutterbach a, par délibération du 23 mars 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Maire expose que le centre de gestion a communiqué à la commune de Lutterbach les résultats de la consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

- **APPROUVE les taux et les prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.**
- **DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.**

- **Assureur : GROUPAMA**
- **Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016**
- **Régime du contrat : capitalisation**
- **Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve d'observation d'un préavis de 6 mois.**

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques assurés : décès / accident de service et maladie professionnelle (y compris temps partiel thérapeutique) / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité – y compris congés pathologiques –, adoption, paternité.

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,99 %.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Risques assurés : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1,09 %.

- **PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

- **autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion,**
- **prend acte que la collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du délai de préavis de six mois.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. SERVICE TECHNIQUE

- 4.1 – Réaménagement de la rue de Reiningue
– Mises aux normes PMR de l'arrêt de bus Kleindorf

Monsieur le Maire présente la délibération.

Le projet :

La rue de Reiningue a fait l'objet d'un réaménagement partiel en 2001 entre la rue de la Passerelle et la rue des Bleuets. Par ailleurs, lors de l'arrivée du tram-train en 2011, un parvis a été réalisé qui prenait en compte l'aménagement de l'extrémité de la rue. Il convient de poursuivre et de finaliser l'opération dans le tronçon compris entre la rue des Bleuets et la rue de Morschwiller et de coordonner les travaux avec le projet immobilier en cours de réalisation par Habitats de Haute-Alsace.

Le projet comprend un réaménagement complet de la voirie qui répondra aux nouvelles normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et il intègrera un stationnement longitudinal et des dispositifs visant à ralentir la circulation.

Un parking sera aménagé pour les usagers du tram-train comprenant deux places réservées pour la recharge rapide de véhicules électriques.

Afin de prévenir toute autre intervention à venir nécessitant une ouverture de fouilles, la conduite d'eau sera remplacée. Les installations d'éclairage public de cette voirie seront renouvelées avec des luminaires économes en énergie.

Dans le cadre des travaux, l'arrêt de bus Kleindorf sera mis aux normes d'accessibilité conformément au Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé de m2A, Autorité Organisatrice des Transports. L'éclairage de la rue sera également réaménagé dans la boucle de retournement.

Description sommaire des travaux:

- Démolition de la voirie existante
- Terrassement et consolidation de la structure de chaussée
- Fourniture et pose de bordures de trottoirs et de caniveaux
- Réalisation de dispositifs de recueillement des eaux de surfaces
- Renouvellement du réseau d'éclairage public
- Renouvellement du réseau d'eau potable
- Mise en accessibilité P.M.R. des trottoirs et d'un arrêt de bus
- Réalisation de revêtements de chaussée.

Procédure d'exécution des travaux :

Ces travaux de réaménagement de voirie seront attribués selon la procédure de marché à procédure adapté.

Montant de l'opération :

Travaux d'eau potable :	204 000 € T.T.C.
Travaux de voirie :	312 000 € T.T.C.
Travaux d'éclairage public :	86 000 € T.T.C.
Mise en accessibilité arrêt bus :	20 000 € T.T.C.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 622 000 € T.T.C.

Financement des travaux :

Le réseau d'eau potable sera financé par le budget eau 2016, une ligne budgétaire d'un montant de 170 000 € H.T. sera inscrite à cet effet.

Les travaux de voirie seront inscrits au budget communal 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux ou toutes autres pièces contractuelles,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif Commune 2016.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Gabriel KLEM fait part des tensions importantes qui règnent dans le quartier de l'Orangerie, dues essentiellement au manque de stationnement. Des incivilités telles que rayures de voitures et agressions verbales ont donné lieu à plusieurs dépôts de plainte en gendarmerie. Il demande quelle affectation est prévue pour le terrain dédié, à l'origine, à la construction

d'une école maternelle, resté terrain vague à ce jour, et suggère que des places de parking y soient créées. Gabriel Klem signale également des problèmes d'éclairage au niveau de ce quartier.

Monsieur le Maire répond qu'il vient de rencontrer les responsables de Trianon Résidences qui ont demandé la rétrocession des voiries de l'Orangerie dans le domaine communal. La commune y donnera suite sous condition de la levée des réserves qu'elle émettra, notamment par rapport aux problèmes de stationnement ; l'installation de potelets destinés à empêcher le parking sauvage sur les trottoirs sera demandé. Le manque de places de parking, alors même que tous les garages souterrains sont loués et occupés, est dû au fait que l'on dénombre deux, voire trois voitures par ménage. Monsieur le Maire précise, concernant la construction d'une école maternelle sur ce site, que l'ancienne municipalité avait abandonné ce projet, préférant la situer au Frohmatten et que l'équipe actuelle souhaite maintenir l'école maternelle Cassin à son emplacement actuel. Monsieur le Maire annonce que Trianon Résidences souhaite ajouter un petit bâtiment de 10 logements en plus des places de stationnement. Ce projet sera présenté en commission environnement puis aux riverains. Le PLU actuel ne permettant aucune construction, que ce soit parkings ou habitations, la commission environnement étudiera les modalités de révision ou de modification de ce PLU.

Noël MILLAIRE revient sur l'historique du projet de l'Orangerie : « Ce terrain a été vendu en 2001 par les Sœurs Bénédictines de Bellemagny. Il comportait des emplacements réservés à la collectivité pour y construire une bibliothèque ou une école ou tout autre établissement public. Trianon Promotion a réalisé le quartier d'habitation que nous connaissons aujourd'hui après négociation sur la diminution d'emplacements réservés. Nous sommes donc revenus à un seul emplacement réservé dont vous venez de nous annoncer les projets de transformation : un parking en raison des soucis de stationnement et 10 logements supplémentaires. Je vous avoue ma surprise ! La cohésion de l'ensemble des immeubles fait déjà débat et ces 10 logements généreront encore plus de voitures dans le secteur. Je suis presque choqué parce que vous réglerez temporairement un problème de stationnement, alors que rien ne dit que nous aurons encore besoin d'autant de places de stationnement dans le futur, mais le bâtiment de 10 logements dont vous parlez obèrera notre possibilité future à construire un établissement public, bibliothèque ou maison de retraite, sur un terrain de 12 ares. »

Monsieur le Maire : « Je conçois que l'on puisse être surpris par cette orientation qui, pour l'instant, n'est qu'un projet. Le terrain fait exactement 25 ares et si nous voulons régler le problème de stationnement dans ce quartier il n'y a pas 50 solutions : il faut y consacrer la moitié de ce terrain. Sur les 12 ou 15 ares restants on ne pourra réaliser ni bibliothèque, ni maison de retraite, nous nous sommes renseignés. Par contre, il est tout à fait possible d'y construire un bâtiment avec quelques logements, dans l'esprit de ce qui existe, agrémenté d'un peu d'espaces verts. Cette orientation sera présentée en commission environnement et si une majorité se prononce contre, elle ne sera pas retenue. Comme l'a dit Gabriel Klem, les incivilités liées au stationnement vont crescendo et il faut trouver une solution à ce problème rapidement. »

Noël MILLAIRE : « Effectivement, la création d'un parking pour résoudre le problème du stationnement est envisageable, mais nous ne sommes pas obligés de construire un bâtiment, pourquoi ne pas aménager un parc ? Aujourd'hui il n'y a pas d'endroit dédié aux petits et une place de jeux me paraît correspondre aux attentes des jeunes parents. Mon idée n'est pas la construction d'un bâtiment, je tenais à vous rappeler les tenants et les aboutissements des négociations qui avaient été faites aux alentours de 2001, alors que j'étais adjoint au maire. J'ai bien noté que ce projet sera exposé en commission environnement. »

Gabriel KLEM précise qu'à l'origine le projet de l'Orangerie prévoyait davantage de F4 et de F5 qu'il n'y en a eu en réalité. Ils ont été remplacés par des appartements plus petits et plus nombreux. Les habitants ont été plus nombreux que prévus mais les places de stationnement n'ont pas été revues à la hausse.

Monsieur le Maire répond que si les plans initiaux ont effectivement été modifiés en réalisant plus de petits logements que de grands, le PLU a été respecté par le promoteur qui a construit le nombre de places de parking prévu et a respecté ses engagements.

Gabriel KLEM : « Un petit point de l'ordre de la rumeur : Lutterbach n'a-t-elle pas de projet de commune nouvelle ? »

Monsieur le Maire : « Lutterbach n'a pas été approchée par les communes avoisinantes et nous n'avons pas non plus, nous, approché d'autres communes. Je rappelle que les communes qui souhaitent se regrouper ont jusqu'au 31 décembre pour le faire. L'État leur promet qu'elles ne subiront pas la baisse des dotations globales de fonctionnement sur les trois prochaines années. Certaines communes sont en négociations comme Brunstatt et Didenheim, d'autres se sont déjà constituées en commune nouvelle comme Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim. Nous n'avons pas entamé cette démarche. »

Monsieur le Maire informe ensuite qu'une nouvelle association culturelle et cultuelle, d'orientation musulmane, a été créée : « L'Ascension ». Elle a distribué un questionnaire dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des habitants du quartier des Chevreuils pour recueillir des adhésions et savoir qui souhaite la création d'un lieu de culte au niveau du quartier. La gendarmerie ainsi que la mairie ont été interpellés par des riverains surpris et inquiets. Monsieur le Maire précise que les membres de cette association, dont les statuts ont été rédigés en bonne et due forme et déposés au Tribunal d'Instance de Mulhouse, sont venus se présenter en mairie. Il leur a été clairement dit que la commune n'a pas de locaux à leur mettre à disposition, sachant qu'entretemps une jurisprudence du Conseil d'État interdit aux communes de financer des locaux pour des associations cultuelles.

Monsieur le Maire conclut en précisant que tout habitant de Lutterbach est libre de répondre ou non à ce questionnaire qui est une sorte de sondage et que la commune n'a rien à voir avec cette démarche. Il ne souhaite pas qu'il y ait de fausse rumeur à ce sujet.

Pascal IMBER précise également, pour éviter toute fausse idée, que la plupart des membres de cette association sont des habitants de Lutterbach de longue date, bien intégrés dans différents milieux associatifs.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire lève la séance publique à 20 h 50 en invitant tout le monde à la fête Brasseurs d'Etoiles le week-end du 28/29 novembre ainsi qu'au marché de Noël des commerçants.

Lutterbach, le 9 décembre 2015

Le secrétaire de séance,

Francis WIRA,
directeur général des services

Rémy NEUMANN,
maire

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 23 novembre 2015**

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2015
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Néant
- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.3.1
- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES
 - 1.4.1
 - 1.4.2
- 1.5 ENSEIGNEMENT
Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES
 - 1.6.1 Motion pour un appel à l'arbitrage du Président de la République concernant le projet de construction d'une prison à Lutterbach

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

- 3.1 FINANCES
 - 3.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire
 - 3.1.2 Décision modificative n° 3 du budget Commune 2015
- 3.2 SUBVENTIONS
Néant
- 3.3 PERSONNEL
 - 3.3.1 Contrat d'assurance des risques statutaires

4. SERVICE TECHNIQUE

- 4.1
 - Réaménagement de la rue de Reiningue
 - Mises aux normes PMR de l'arrêt de bus Kleindorf

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 23 novembre 2015

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NEUMANN Rémy	Maire		
IMBER Pascal	1 ^{er} Adjoint		
WILHELM Evelyne	2 ^{ème} Adjointe		
GERBEAUX Céline	3 ^{ème} Adjointe		
MARJOLLET Jean-Pol	4 ^{ème} Adjoint		
WEBER Jean-Paul	5 ^{ème} Adjoint		
GUTH Frédéric	1 ^{er} Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Jean-Paul WEBER	
NOBEL Henri	2 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
GRAIN Chantal	3 ^{ème} Conseillère municipale déléguée	Procuration donnée à Andrée TALARD	
GRILLETTA Mattéo	4 ^{ème} Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Nathalie VOLTZ-DEGLIN	
BANCELIN Martine	5 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	6 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
EHRET Jean-Pierre	7 ^{ème} Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Pascal IMBER	
SCHERRER Vincent	8 ^{ème} Conseiller municipal délégué		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 23 novembre 2015

HERZOG Michèle	Conseillère municipale		
TALARD Andrée	Conseillère municipale		
CARABIN Maëlle	Conseillère municipale		
SCHERRER Ghislaine	Conseillère municipale		
DREYFUS Thomas	Conseiller municipal		
FOURNIER Odile	Conseillère municipale	Procuration donnée à Ghislaine SCHERRER	
SCHWEBLEN Joseph	Conseiller municipal		
BORÉ Jacky	Conseiller municipal		
DANNER Michel	Conseiller municipal	Procuration donnée à Roland KRIEGEL	
KRIEGEL Roland	Conseiller municipal		
KLEM Gabriel	Conseiller municipal		
BABILON Maurice	Conseiller municipal	Procuration donnée à Gabriel KLEM	
MÉNY Benoît	Conseiller municipal		
ROSENBERGER Thérèse	Conseillère municipale		
MILLAIRE Noël	Conseiller municipal		

